



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS – UTS - TXN 2025/01349/DE/CB - AM n°162

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la
lutte contre les nuisances sonores
303 Rue des Trois Pierres du n° 303
jusqu'à la frontière,

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage
et notamment l'article 3 – alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances
sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par MONSIEUR
DAVID PAGOSSE conducteur de travaux (SOCIETE M3R, 5 rue Ettore Bugatti, ZAE
de L'Autodrome BP 60071 – LINAS, 91312 MONTLHERY CEDEX en date du 22
Août 2025 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de
réaliser des travaux de réhabilitation (chemisage) du collecteur d'assainissement
pour la rue des Trois Pierres à Tourcoing, du n°303 jusqu'à la frontière

Considérant que ces travaux nécessitent l'interruption de la circulation,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Monsieur DAVID PAGOSSE conducteur de travaux (SOCIETE M3R,
5 rue Ettore Bugatti, ZAE de L'Autodrome BP 60071 – LINAS, 91312 MONTLHERY
CEDEX) est autorisé à réaliser des travaux de réhabilitation (chemisage) du
collecteur d'assainissement pour la rue des Trois Pierres à Tourcoing, du n°303
jusqu'à la frontière du 01/10 au 10/10/2025.

Les travaux débuteront le matin à 8h00 et pourront se terminer dans la soirée après
20H00 hors intempéries.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au
respect des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à
la limitation sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à
combustion interne de certains engins.

ARTICLE 3 : Monsieur DAVID PAGOSSE a pour obligation d'afficher une copie du
présent arrêté sur les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le lundi 8 septembre 2025



Par délégation du Maire

Jean-Marc VANGILVIN

Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le **08 SEP. 2025**

Publié sur le site de la Ville le **09 SEP. 2025**